

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 2 juillet 2024 à 20 heures 00 Salle du Conseil –Mairie -3, rue de la Vallée

Conseillers élus : 15 Conseillers en exercice : 14 Absences :1

Procuration: 0

Date de convocation : 24/06/2024

Sous la présidence de M. Daniel DIETMANN, Maire

Etaient présents : Mme Nathalie VERRIER, Adjointe, M. Pascal WIEDEMANN, Adjoint, Mmes Marie-Paule BINDA, Nathalie DURAND, Mireille JOLY, Caroline KIGER, MM. Jean-Marie FLURY, Sébastien GENTZBITTEL, Jeremy GERBER, Brice GSCHWIND,

Dominique RICHARD, Jean-Louis STANTINA

Absent excusé: M. Nicolas HANS

Y assistent également :

Mme Nathalie GARDELLA, secrétaire Mme Claudine WEIBEL, secrétaire

Ordre du jour:

- 1. Désignation du secrétaire de séance
- 2. Approbation du compte rendu de la séance du 09/04/2024
- 3. Actualité
- 4. Recensement de la population 2025 :
 - ✓ Nomination d'un coordonnateur communal et d'un coordonnateur suppléant
 - ✓ Nomination de l'agent recenseur
- 5. Demande d'un administré d'achat d'une partie du terrain communal
- 6. Proposition de classement d'une parcelle communale dans le domaine public
- 7. Marquage des routes
- 8. Proposition de renouvellement de la ligne de trésorerie
- 9. Divers

M. le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

1. Désignation du secrétaire de séance (article 2541-6 du CGCT)

M. le Maire signale à Mmes et MM. les Conseillers que le Code Général des Collectivités Territoriales stipule dans son article L 2541-6, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, que lors de chacune des séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire. Afin de faciliter la rédaction des comptes rendus de séances, le Conseil Municipal désigne Mme GARDELLA, secrétaire.

Adopté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 avril 2024

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 9 avril 2024 dont copie avait été transmise à chaque Conseiller.

3. Actualité

M. le Maire fait un parallèle entre le bar Chez Mimi, « Espace de Vie Sociale » qui génère de la convivialité et des rencontres entre riverains et gens extérieurs au village, et la Maison de la Nature du Sundgau, dont il est le Président de l'Association de gestion, « Espace de Vie Sociale » dont la ligne forte est « le Sundgau, territoires des possibles » et qui, après de longs mois de travail, a concrétisé un contrat avec la Caisse d'Allocations Familiales qui subventionne des activités pour que chaque enfant puisse en bénéficier. Pour l'année 2023, 70 000 € ont été versés par la CAF. M. Lionel KOENIG, Directeur de la CAF, s'était rendu à la MNS.

MM. Willy et André AMSTUTZ ont obtenu le <u>2^{ème} prix départemental 2024 des prairies</u> <u>fleuries</u>. La prairie, qui se situe au niveau des virages de la rue du Viaduc, n'a pas été labourée pendant des dizaines d'années, ce qui a permis le développement de nombreuses espèces de fleurs. M. le Maire souhaite que le Lampyre (vers luisant) reface son apparition à Manspach. Bravo aux frères AMSTUTZ pour leur persévérance à maintenir cette prairie dans un excellent état, au service du « vivant ».

<u>4 jeunes chouettes chevêche d'Athéna</u> sont nées dans un nichoir installé chez Mme et M. Renée et Jean-Louis LABOUEBE, rue St Léger.

✓ 11/04 : Atelier technique projet Trame Verte et Bleue à la CCSAL

Des Maires y participent avec les techniciens de l'EPAGE Largue. La CCSAL a démarré une étude de diagnostic et plan d'actions pour la reconquête de la Trame Verte et Bleue de son territoire et pour rétablir les fonctionnalités naturelles des horizons hydrologiques qui alimentent nos captages d'eau potable.

Les objectifs visés par ce projet sont les suivants :

- Affiner la connaissance de la biodiversité et des composantes écologiques du territoire de la CCSAL et de ses enjeux, en lien avec les acteurs concernés par la thématique
- Diagnostiquer l'état des milieux naturels, de la biodiversité et de la TVB
- Etablir un plan d'actions opérationnel sur les secteurs évalués comme prioritaires en termes de préservation et de restauration.

✓ 11/04 : Réunion à Wittelsheim sur le pouvoir de police des Maires en matière d'urbanisme

Sur invitation de la Sénatrice Mme SCHILLINGER et du Sénateur M. HAYE

Y ont assistés : M. le Maire ainsi que Mmes les Secrétaires

Le pouvoir de police en matière d'urbanisme est un pouvoir majeur pour les maires. Le respect des règles d'urbanisme fait d'ailleurs partie intégrante du vivre ensemble et devient dès lors une des principales préoccupations des Elus.

Responsables et experts locaux de ces problématiques, tant au niveau administratif que judiciaire (Services de l'Etat, Gendarmerie, Procureure de la République, avocat spécialisé et instructeurs), nous ont éclairés sur l'ensemble de nos devoirs et de nos moyens d'action dans le but de mieux les appréhender.

Cette rencontre a été l'occasion de prendre connaissance des difficultés de chacun et de réfléchir ensemble aux évolutions souhaitables de la règlementation en la matière.

✓ 20/04 : Réunion de l'Association des Maires du Haut-Rhin à WESTHALTEN

- 1- Intervention de M. Nicolas FELD-GROOTEN, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale : quelle école pour les territoires ruraux ? / notre école, faisons-là ensemble ! / les nouvelles missions des enseignants et le rôle des directeurs d'école / le développement qualitatif de l'enseignement de la langue régionale / la sécurisation des écoles
- 2- Présentation du plan de lutte contre le frelon asiatique dans le Haut-Rhin, par le Groupement départemental de Défense Sanitaire Apicole
- 3- ENEDIS : Présentation de la nouvelle équipe des Interlocuteurs Privilégiés auprès des collectivités / accompagner les maires dans le pilotage des projets E.N.R. : découvrez l'Espace Mesures et Services / réchauffement climatique : des arbres malades sur les lignes électriques

✓ 23/04 : Réunion du Conseil de Fabrique

Le dysfonctionnement d'une cloche a nécessité l'intervention et la réparation des éléments défaillants par l'entreprise BODET : coût de l'intervention 810 €

La double fenêtre à la sortie de la sacristie est à revoir.

Culture/histoire/Abords de l'Eglise :

La boîte Tupperware « Géocaching » de la grotte de l'Eglise a disparu...

Depuis cette date, grâce aux scouts, la boîte a été retrouvée intacte et remise à sa place.

√ 26/04 : Assemblée générale de l'Association des Maires Ruraux du Haut-Rhin à Bernwiller

- 1. Intervention de Mme Véronique MUNDEL de la Direction Territoriale Alsace Enedis sur l'Espace Mesure et Services (outil pour les communes) et les nouveaux correspondants des communes
- 2. Intervention de M. Denis NASS, Président de la Chambre d'Agriculture sur le dossier de la méthanisation
- 3. Intervention du représentant de l'Etat, sur le Plan « France Ruralités »

√ 27/04 : Conférence des Maires du Pays du Sundgau à Friesen

- 1. La présentation du cadre dans lequel s'inscrit le projet de territoire porté par le Pays du Sundgau
- L'exposition des fiches thématiques (version de synthèse) du projet de territoire par la Vice-Présidente en charge de la démarche, Madame Fabienne BAMOND

L'Habitat dans le Sundgau ; se Déplacer dans le Sundgau et vers l'extérieur, sobriété énergétique et décarbonation des activités. Production d'énergies locales et décarbonées, Agriculture et alimentation, Culture – patrimoine, Parcours de Financement de l'Innovation.

✓ 16/05 : Conférence des Maires du Pays du Sundgau à la CCSAL(Mobilités)

Tour d'horizon des politiques et projets de mobilité au sein de notre territoire

✓ 16 et 17/05 : Curage des tabourets siphons par l'entreprise SARP Grand Est pour un montant de 3 408,00 €

Un poste de fonctionnement qui va coûter de plus en plus cher, dit M. le Maire.

Le réseau pluvial est à la charge de la commune et le réseau assainissement à la charge des consommateurs d'eau, par le biais de la facture du service assainissement de la CCSAL.

✓ 19/05 : Manifestation « Journée des Moulins et du Patrimoine » de la Maison de la Nature du Sundgau : Visite du Moulin de Manspach

Comme annoncé dans le cadre des journées européennes des moulins, la Maison de la Nature du Sundgau a organisé le 19 mai dernier une visite de différents moulins de la vallée de la Largue encadrée par M. Marc GLOTZ, Historien spécialiste du Sundgau. Le parcours a débuté à Ueberstrass et s'est terminé à Manspach en passant par les moulins de Friesen et Mertzen.

✓ 19/05 : Semaine de la mobilité et du vélo du lundi 13 mai au dimanche 19 mai organisée par la CCSAL

Dans le cadre d'une « balade contée » où les participants se sont déplacés à vélo, l'itinéraire est passé par la voie verte de la Largue et par le moulin de Manspach pour une visite guidée.

Mme VERRIER trouve dommage que les Manspachois n'aient pas été invités à participer à ces visites du moulin.

M. le Maire répond que ces manifestations ont été annoncées dans la presse et se trouvent dans le programme grand public du site de la Maison de la Nature du Sundgau.

✓ 21/05 : Conseil syndical du Pays du Sundgau (SCoT Schéma de Cohérence Territorial)

Le Schéma de Cohérence Territorial du Sundgau a été approuvé par délibération du Conseil Syndical en date du 10 juillet 2017. La durée de vie du document est de 20 ans, soit jusqu'au 10 juillet 2027. Le SCOT peut être révisé ou modifié. Tous les six ans, le SCOT doit faire l'objet d'une analyse des résultats de l'application du schéma et l'établissement public chargé du SCOT doit délibérer sur son maintien en vigueur ou sur sa révision partielle ou complète. La loi «Climat et Résilience» de 2021 et les obligations qu'elle impose à l'ensemble de la chaîne des documents de planification, du SRADDET de la Région Grand Est aux PLU(i) des intercommunalités, perturbe le calendrier classique de « la vie » du SCoT. Un point d'explication a été réalisé en séance sur les implications calendaires de la loi « Climat et Résilience » pour le SCoT.

Le Scot est consultable sur le site du PETR du Sundgau.

La loi « Climat et Résilience » impose aux SCoT une contrainte significative en termes de sobriété foncière. Les futures zones à bâtir en extension devront dans la nouvelle mouture du SCoT du Sundgau être 50% inférieures à la consommation réelle d'espaces observée entre 2011 et 2021. A cette trajectoire de sobriété inscrite dans la loi s'ajoute la difficulté suivante :

La consommation d'espaces mesurée entre 2021 et la date d'approbation de la nouvelle mouture du SCoT seront à décompter des zones d'extensions urbaines du nouveau SCoT. La loi « Climat et Résilience » impose aux SCoT d'être compatibles avec ce principe de division par deux des surfaces de consommation foncière pour 2027. Cette date correspond au temps nécessaire pour réviser ou pour élaborer un SCoT s'il était prescrit à ce jour (environ 4 ans d'élaboration).

Délibération prise par le Conseil municipal le 16 juin 2017

Vù l'application de la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) obligeant les communes au travers du SCOT, de maitriser l'extension foncière urbaine.

Vu la délibération du Conseil municipal du 27 septembre 2016 concernant le T0 transmis par le PETR et le constat d'imprécision du document en l'absence de références cadastrales.

M. le Maire a organisé le 21 juin 2017 une réunion sur le terrain en présence de M. David RIGOULOT, chargé de mission SCOT,

M. le Maire présente et explique la carte du T0 de la commune ci-jointe.

Entendu que le T0 est un simple indicateur permettant de suivre l'évolution des extensions urbaines à partir de la date d'arrêt du SCOT,

Entendu que la localisation des zones à urbaniser en extension n'est pas du ressort du T0, mais des PLU ou des PLUi.,

Entendu que cette carte n'est pas figée dans le temps mais qu'elle permet d'évaluer le dynamisme de construction des communes,

Entendu que la commune de MANSPACH dispose d'un droit d'extension de 3,5 ha pour les 10 prochaines années,

Le Conseil Municipal VALIDE la carte du T0 proposé par le PETR du Pays du Sundgau.

✓ 23/05 : Courrier de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement du Logement) invitant le public à participer à une consultation du 01/07/2024 au 30/08/2024 concernant l'élaboration du Schéma régional des carrières de la Région Grand Est

Le dossier de consultation se trouve sur le site internet de la DREAL Grand Est.

✓ 23/05 : SIS DES SOURCES : Réunion du Comité directeur

Sous l'impulsion de M. le Maire, un nouveau dossier a été déposé afin d'obtenir la labellisation « Ecole Nature ». Suite à cette requête, en accord avec M. l'Inspecteur d'Académie, MM. les Maires et le personnel enseignant, le RPI des Sources a été reconnu par un jury départemental **Ecole, Etablissement en Démarche globale de Développement Durable**, label E3D niveau ENGAGEMENT le 17 mai pour les trois années à venir à partir de la rentrée 2024.

Le RPI des Sources a des atouts qui pourront faire la différence sur les prochaines années : accueil périscolaire le matin, label E3D, connexion avec la Maison de la Nature du Sundgau et l'espace de vie sociale. La fermeture de classe a été évitée cette année et la rentrée 2024 devrait se faire sous de bons auspices. Quid de la rentrée 2025 ; 22 élèves du CM2 quitteront l'Ecole de Manspach...

M. le Maire donne la parole à Mme Caroline KIGER, qui détaille les points abordés par le Comité directeur du SIS des Sources :

- Vote de la prime exceptionnel du pouvoir d'achat
- <u>Au niveau des agents</u>, le contrat de deux ATSEM arrive à échéance et les ouvertures de poste ont été faites sur la plateforme de recrutement. 3 personnes ont déjà postulé. Les entretiens auront lieu entre le 1^{er} et le 15 juillet.
 - Mme Isabelle MUNCH, ATSEM, prendra sa retraite au mois d'octobre et son poste ne sera pas remplacé. Il n'y aura plus que 3 ATSEM au sein du RPI à compter de cette date.
- L'accueil du matin rencontre un franc succès avec 12 inscrits dont 5 permanents, 3 mitemps et 4 à la carte. L'équipe encadrante sera la même à la rentrée 2024. L'accueil se fera à partir de 7 hres, ce qui était une forte demande et a permis de scolariser de nouveaux élèves dans notre RPI. Un petit déjeuner tiré du sac peut être prise sur place. Il existe une possibilité de « dépose d'urgence » sans inscription préalable en cas de problème de garde de dernière minute.
- La kermesse a eu un franc succès et a pu se tenir à Altenach.

• Mme KIGER se fait porte-parole de M. ETTLIN Régis, Président de TREMA, qui remercie l'ensemble des communes qui répondent toujours présent grâce aux subventions qui sont allouées à l'association.

M. le Maire rappelle que grâce à TREMA, les familles ne payent pas la piscine et d'autres sorties. Il remercie les bénévoles pour leur engagement, soulignant que certains n'ont plus d'enfants à l'école...remarquable!

M. le Maire signale que des classes d'eau ont eu lieu et remercie M. le Maire de St Ulrich, ainsi que toute son équipe pour la mise à disposition de l'étang du Neuweiher, qui a donné lieu à un travail au long cours, dans un but de préservation de la biodiversité du site, et de création d'un sentier pédagogique par les élèves de la classe de CM1-CM2 de Manspach, les animateurs de la Maison de la Nature du Sundgau, ainsi que de l'EPAGE Largue et Natura 2000.

Mme KIGER conclut en annonçant qu'un article concernant le SIS sera publié dans le journal au mois de novembre prochain. Divers points particuliers du RPI des Sources seront mis en avant tels que l'accueil du matin, le label E3D (Ecole/Etablissement en démarche globale de développement durable), le sentier pédagogique ainsi que les dates d'inscription des futurs élèves de petite section de maternelle pour la rentrée 2025.

M. GENTZBITTEL déplore le remplacement tardif ou inexistant des professeurs des écoles absents.

✓ 24/05 : Diffusion de la carte «Mangez sundgauvien!» par le Pays du Sundgau

En 2023, un travail de recensement de tous les points de vente en circuits courts a permis d'aboutir au lancement de la carte interactive « <u>Mangez Sundgauvien!</u> » et de sa diffusion avec l'aide des agriculteurs et des communes.

Cette année, le Pays du Sundgau souhaite davantage faire connaître l'outil pour toucher un plus grand nombre de consommateurs.

Découvrez la carte interactive qui recense tous les points de vente en circuits courts dans le Sundgau : fermes, magasin de producteurs, marchés, AMAP, distributeurs automatiques... il y en a pour tous les goûts !

✓ 28/05 : Sous-commission communale d'aménagement foncier de Dannemarie

Dannemarie n'a pas de remembrement. La Commune est en train de l'élaborer. M. le Maire fait partie de la Commission, afin de défendre l'intérêt de Manspach dans la mise en place d'une piste cyclable reliant Manspach au collège et au supermarché de Dannemarie.

Elle est dans le schéma d'aménagement et va être réalisée dans le cadre des travaux connexes.

✓ 30/05 : Comité syndical de la Brigade Verte à Muntzenheim

Election d'un nouveau Président : M. Maxime BELTZUNG, Maire de Masevaux-Niederbruck, Conseiller d'Alsace.

La Brigade verte a repris le rôle des gardes-champêtres dans nos communes.

La Brigade Verte a été créée dans le Haut-Rhin et maintenant elle est également présente dans le Bas-Rhin, c'est pourquoi la CEA verse désormais une dotation statutaire à hauteur de 40 %, et non plus une subvention.

Les 60 % complémentaires pour faire fonctionner le syndicat incombent aux 329 communes adhérentes.

C'est la CCSAL qui est compétente pour payer en lieu et place de ses communes membres la cotisation de la Brigade Verte.

La Brigade Verte fête cette année ses 35 ans d'existence.

M. le Maire rappelle que la rue Bellevue est interdite à la circulation des non ayants-droits, afin d'assurer la sécurité des enfants lors de l'embarquement et du débarquement des bus scolaires, pour rejoindre l'abri scolaire ou la cour d'école.

Les parents seront informés qu'à partir du jeudi 9 septembre 2024, M. le Maire a donné ordre à la Brigade Verte d'informer, de rappeler à l'ordre et verbaliser si nécessaire les contrevenants à hauteur de 90,- €.

01/06: Journée citoyenne « Tous acteurs du mieux vivre ensemble »

Les ateliers suivants ont été mis en place :

Salle des fêtes : 2ème couche peinture extérieure

Moulin:

Dalle en ciment derrière la grange pour stabiliser les opérations d'outillage du tracteur. Rendezvous est donné en octobre pour finir cette dalle.

Rangement et tri

Rénovation de la porte de la grange

Décorations de Noël : un atelier est à prévoir ultérieurement pour les finitions.

√ 03/06 : Réunion : Redonner sa source au Krebsbach

Reconnexion du ruisseau du village « Krebsbach » avec ses 2 sources, pour lui redonner sa richesse fonctionnelle hydrique et surtout rétablir la biodiversité de ce superbe cours d'eau.

Visite de terrain avec l'EPAGE Largue et le bureau d'études SINBIO

M. le Maire précise qu'il faudra nettoyer régulièrement sous le pont de la Largue au niveau des 2 arches, car au-dessus d'un débit de 90m3/seconde (capacité nominale de transit), la rue du Moulin sera inondée.

√ 04/06 : Réunion de lancement mission récolement par le Pays du Sundgau à Wittersdorf

Y ont assisté M. le Maire et Mmes les secrétaires.

La commune de Manspach a décidé d'adhérer à la mission de contrôle de la conformité des constructions proposée par le Pays du Sundgau.

L'activité de contrôle démarrera comme prévu le 1er juillet prochain.

Présentation du fonctionnement de cette nouvelle mission :

- Cadre juridique des contrôles obligatoires et facultatifs et présentation des solutions de résolution des infractions
- La place du Maire et des adjoints
- Présentation de l'agent contrôleur et organisation de la mission
- Modalités de construction de la mission
- Identification des cas de récolement obligatoire
- Solliciter un contrôle et critères de priorisation
- Déroulement et contenu d'un contrôle : avant, pendant, après
- La question du droit de visite
- Le lien avec les autres institutions : préfecture, tribunal, gendarmerie, brigade verte, SDIS, ABF
- La convention et les modalités de facturation
- Le matériel utilisé

✓ 05/06 : Rencontre avec Mme RUHLMANN, nouvelle interlocutrice ROSACE (Fibre)

Y ont assisté M. le Maire et Mmes les secrétaires

- Comprendre les nouvelles démarches et la vie du réseau
- Orienter les administrés
- Connaître les outils à la disposition des élus
- Revoir les dossiers en cours
- Aborder l'arrêt prochain du réseau cuivre

De 2026 à 2030, il y aura une fermeture commerciale et technique de l'ADSL, on passe du cuivre à la fibre. 2028 pour Manspach

Aujourd'hui, 123 foyers sur 270 ne sont pas raccordés.

✓ <u>07/06</u>: Rencontre avec M. GUERRERA, Responsable des Eclaireuses et Eclaireurs de France

Les éclaireuses/éclaireurs de France du groupe de Mulhouse, (mouvement laïque du scoutisme français) établiront leur camp du 6 au 20 juillet derrière la mairie de Manspach. Ils seront au total une quarantaine de jeunes et une dizaine d'adultes.

Une convention de mise à disposition a été signée avec un plan d'installation.

M. GUERRERA et les éclaireuses/éclaireurs de France du groupe de Mulhouse remercient la commune pour la dynamique de préservation de l'environnement à Manspach et sont encore plus ravis d'être accueilli dans ce contexte, dans une commune qui partage une valeur qui leur est chère : l'écocitoyenneté sans oublier la coéducation, la solidarité, la démocratie et la laïcité qui sont les 5 valeurs de l'association des Éclaireuses Éclaireurs de France.

Toute l'équipe municipale est la bienvenue si elle souhaite leur rendre une petite visite.

✓ 17-18/06 : Renouvellement de la couche de roulement de la Rue du Viaduc

Mise à niveau des bordures de trottoirs faite au préalable par la commune par l'entreprise MORITZ pour un montant de 10 515 €

Mise à niveau des bouches à clé effectuée par le SIAEP (en cours)

✓ <u>Juin 2024 : Busage du fossé Rue Auguste Bihr</u> : Le fossé s'enfonçait et des travaux de sécurité ont été réalisés par l'entreprise WERTH pour un montant de 8 455.20 € pour la Commune et 8 468.40 € pour l'AF de Manspach.

✓ 18/06 : Décision du Comité de Pilotage concernant le futur siège de l'Epage Largue

Faisant suite à l'étude de faisabilité de l'implantation du siège de l'EPAGE Largue, le COPIL a examiné les dossiers présentés par 8 communes et a donné un avis favorable au dossier de candidature de la commune de Manspach.

L'avis du COPIL sera présenté au Comité syndical qui aura lieu à l'automne prochain.

✓ 18/06 : Réunion de l'équipe de travail concernant le Plan Communal de Sauvegarde

La commission communale s'est réunie afin de réviser le plan existant.

Le risque majeur pour la Commune de Manspach est la Rigole qui est en surplomb. Le flux descendrait vers le village s'il y avait une rupture de digues.

La commune de Retzwiller a demandé à VNF de réduire le débit à Friesen car la rigole déborde à Retzwiller. Il y a 4 cm d'eau et le reste est rempli de vase et de boue, qu'il faudrait racler. Malheureusement VNF n'a plus assez de personnel.

L'EPAGE Largue poursuit sa mission d'optimisation des inondations en ralentissant les ruissellements.

La solution de repli en cas de sinistre : la salle des fêtes, l'Eglise, l'ancienne bibliothèque, l'Ecole

Concernant la circulation routière et le transport de matières dangereuses, il n'y a pas de solutions, dit M. le Maire, les camions ne passant pas par l'autoroute.

✓ 20/06 : Conseil communautaire de la CCSAL à FULLEREN: Un des points à l'ordre du jour : LA PREVENTION/GESTION DES PRODUITS RESIDUELS/ECONOMIE CIRCULAIRE

La CCSAL propose d'équiper les camions de collecte des OMR de caméras automatiques filmant le contenu et la qualité des produits résiduels, afin d'identifier les délinquants qui n'obéissent pas aux consignes de tri.

Durant les débats, M. le Maire s'est vivement opposé à ce projet pour plusieurs raisons :

1°Les personnes qui trient convenablement, ne méritent pas d'être fliquées

2°Voilà une excellente façon pour augmenter les dépôts sauvages dans les forêts, fossés et rivières.

3°Le refinancement d'un poste d'ambassadeur du tri tel qu'il existait avant pour communiquer avec les écoles et les ménages, aurait favorisé la communication, amélioré la sociabilité et aurait permis de retrouver les excellents résultats d'avant 2019.

Mme LEY, Maire d'Ueberstrass, M. BERBETT, Maire de Dannemarie, et quelques autres Délégués prirent la parole pour soutenir les arguments de leur Collègue de Manspach, mais cela ne suffit pas. Le vote donna la majorité aux caméras prônées par les « lobbies » des déchets : Suez, Véolia etc... et de l'augmentation des factures OM des habitants.

✓ 25/06: RPI des Sources: Conseil d'Ecole à Manspach

M. le Maire donne la parole à Mme VERRIER

Le label E3D niveau ENGAGEMENT a été accordée en date du 17 mai au RPI des Sources pour les trois années à venir à partir de la rentrée 2024.

La dynamique globale mise en œuvre dans notre RPI en faveur de l'éducation au développement durable, de concert avec la Maison de la Nature du Sundgau, est ainsi légitimement reconnue. Notre RPI fait dorénavant partie pour les 3 années à venir des **Etablissements actuellement en Démarche de Développement Durable dans l'académie de Strasbourg**. »

Dans les classes de cycle 3, des éco-délégués seront élus et viendront faire un bilan de l'année scolaire lors du 3e conseil d'école de chaque année. Ce bilan, ainsi que les actions menées par les classes de C1 et C2 sera à faire remonter à l'académie lors des années N+1 et N+2.

A partir de ce jour, le logo du label E3D sera apposé sur les documents officiels émanant du RPI des Sources.

L'obtention de ce label pourra décider des familles de villages environnant à inscrire leur enfant dans notre RPI, car c'est une particularité qu'on ne retrouve pas dans les écoles alentours.

Afin d'encourager ce genre de démarches, M. KLEIN, Directeur du RPI, demande aux Maires présents de bien vouloir mettre à jour la partie « Ecole » de leur site Internet. Mme MEISTER, Présidente du SIS, précise que ce label sera aussi mentionné dans un futur article de journal. Effectif:

131 élèves sont inscrits actuellement pour la rentrée 2024, soit 9 de plus par rapport aux prévisions de début 2024. Aucune mesure n'a été formulée pour notre RPI qui pourra donc faire une rentrée avec 2 classes de maternelle et 4 classes d'élémentaire.

<u>Sensibilisation à la sécurité routière</u> : avec une partie théorique en classe et une partie pratique, à vélo, dans la cour.

<u>Visite des collèges de Dannemarie et Seppois-le-bas</u> : les élèves de CM2 ont assisté à des cours et mangé à la cantine.

<u>Finalisation du projet « Jeux olympiques »</u> : travail sur le parcours de la flamme et sur les valeurs du sport.

<u>Finalisation du projet « sentier pédagogique de l'étang du Neuweiler à St-Ulrich</u> : Fabrication et mise en place des panneaux provisoires en carton et inauguration le 25 juin.

<u>Sortie de fin d'année</u> : Parc Aventure de Burnhaupt-le-Haut le 4 juillet et boum à l'école le 5 juillet.

<u>Concours de dessins « Crédit Mutuel »</u>: 2 élèves ont été sélectionnés et verront leur œuvre imprimé sur le futur calendrier. Cela a aussi rapporté la somme de 200€ pour la coopérative scolaire.

<u>Séance de musique</u>: Les CM1 et CM2 ont également bénéficié d'une vingtaine de séance de musique avec Mme Albane JOERGER, Présidente de l'Ecole de musique de Dannemarie.

<u>Enseignement de la natation</u>: Un créneau à la piscine de Delle a été accordé à l'Ecole de Manspach le mardi, du 9 septembre 2024 au 21 février 2025, soit 20 séances de 35 minutes.

URBANISME

Déclaration préalable accordée :

- M. Jean-Max FRANÇOISE, demeurant à MANSPACH, création d'un carport et installation de panneaux photovoltaïques, 15, Rue des Vergers 68210 MANSPACH
- M. Jean-Marie NICOLIELLO, demeurant à MANSPACH, création d'un abri de jardin 20a, Rue de l'Eglise 68210 MANSPACH
- M. Jean-Claude MEYER, demeurant à MANSPACH, installation de panneaux photovoltaïques 8b, Rue des Vergers 68210 MANSPACH
- M. Joël LAMARE, demeurant à MANSPACH, installation de panneaux photovoltaïques
 4, Rue de la Roselière 68210 MANSPACH

Déclarations d'intention d'aliéner (droit de préemption urbain) :

- Vente d'une maison 10A, Rue des Vergers
- Vente d'un terrain Rue du Viaduc

DYNAMIQUE BUDGETAIRE:

FONCTIONNEMENT	PREVISIONS BUDGETISEES	Dépenses/Recettes Réalisées au 02/07	Pourcentage utilisé
Dépenses Charges à caractère général	708 410€ 194 800€	484 085€ Avec virement section investissement 92 629€	68%
Recettes	708 410€	420 161€ Avea le résultat de fonctionnement reporté	Pourcentage réallsé 59%
INVESTISSEMENT Dépenses	366 534€	306 509€ Avec solde d'exécution d'Investissement	84%
Recettes	454 530 €	395 262€ Avec virginent section fonctionnement	Pourcentage réalisé 87%

4. Recensement de la population 2025 : nomination d'un coordonnateur communal et d'un coordonnateur communal suppléant

Délibération 11/2024

Sur proposition de Monsieur le Maire envisageant de nommer Mme Nathalie GARDELLA, secrétaire de la commune, comme coordonnateur communal et Mme Claudine WEIBEL, secrétaire de la

commune, comme coordonnateur communal suppléant pour le recensement de la population de Manspach qui aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025,

Le Conseil municipal

- Accepte cette proposition
- Autorise Monsieur le Maire à prendre l'arrêté portant nomination de ces agents

5. Recensement de la population 2025 : nomination de l'Agent recenseur Délibération 12/2024

Sur proposition de Monsieur le Maire envisageant de nommer Madame Claudine WEIBEL, Secrétaire de mairie à Manspach, comme Agent recenseur pour le recensement de la population de Manspach qui aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte cette proposition,
- Décide de rémunérer le service effectué en heures complémentaires basées sur le salaire de base de Madame Claudine WEIBEL
- Autorise Monsieur le Maire à prendre l'arrêté portant nomination de cet agent

6. Requête d'un administré pour l'achat d'une partie d'un terrain communal

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 5 mars 2024, les membres du Conseil Municipal ont décidé d'accepter la proposition de l'Association Foncière de transférer, à titre gratuit, à la Commune de Manspach le chemin menant au Cimetière cadastré parcelle 39 section 04 d'une surface de 4,14 ares.

En date du 23 avril 2024, M. Jean-Claude MEYER a fait une demande d'achat d'une partie de ce terrain selon le plan ci-joint afin d'harmoniser son terrain.

La partie que Monsieur Meyer souhaite acquérir représente environ 51 m².

Cette requête sera soumise au vote après transfert de la parcelle à la Commune de Manspach.

7. Classement de la parcelle 174 section 3 dans le domaine public Délibération 13/2024

Vu la délibération en date du 9 avril 2024, dénommant la voie publique perpendiculaire à la Rue des Vergers cadastrée section 3, parcelle 174 Rue des Sittelles,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Procède au classement dans le domaine public de cette parcelle 174 section 3
- Autorise M. le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce classement.

8. <u>Signalisation horizontale : demande de subvention à la Collectivité Européenne</u> d'Alsace (CEA)

Délibération 14/2024

M. le Maire expose:

Suite aux travaux de réfection de la couche de roulement réalisée par la CEA dans la rue du Viaduc et son croisement avec les rues de la Chapelle et de l'Eglise, il convient de refaire la signalisation horizontale.

Il fait part de la possibilité d'avoir une subvention de la CEA, crédits de la dotation au titre des amendes de police.

M. le Maire présente un devis de la société Proximark pour un montant de 1 525,00 € HT.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Valide le devis de la société Proximark pour un montant de 1 525 € HT.
- Donne toute latitude à M. le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à l'obtention de ladite subvention.

Les crédits seront inscrits à l'article 2152 du budget 2024, dans le cadre d'une décision budgétaire modificative.

9. Prorogation de la ligne de trésorerie

Délibération 15/2024

Entendu les explications de Monsieur le Maire sur la nécessité de renouveler la ligne de trésorerie à hauteur de 100 000 €,

Après examen de propositions d'organismes financiers,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité,

➤ De retenir l'offre du Crédit Agricole Alsace Vosges, dont les conditions sont les suivantes :

Durée: 1 an

Taux : Euribor 3 mois (moyenne mensuelle) + marge de 1,35 point

Intérêts : calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours.

Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil.

Commission d'engagement : 200 €

Frais de dossier : 200 €

Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces s'y rapportant

10. DIVERS

✓ Vente des brioches

Opération brioches de l'ADAPEI Territoire Sundgau :

Du mardi 10 au dimanche 15 septembre 2024 - 154 brioches

Le Conseil municipal participe comme chaque année à la vente des brioches dans le village.

M. le Maire remercie les Conseillers pour la qualité des débats et clôt la séance à 22 h 30. Et ajoute : « A Manspach, il y avait le pic épeiche, le pic vert, le pic épeichette, et maintenant, le pic Mar s'est également installé ».

Nathalie GARDELLA, secrétaire

Secrétaire de séance

Daniel DIETMANN Maire de Manspach

Commune de Manspach-Conseil Municipal du 2 juillet 2024

Page 12